



BES/8 mai 2014

Factsheet: Aide psychologique d'urgence

1. Situation initiale

L'analyse de la tuerie de Zoug du 27 septembre 2001 a démontré que l'absence de véritables directives et les différents standards en matière d'aide psychologique d'urgence avaient créé des incertitudes et des confusions, même parmi les spécialistes et les volontaires impliqués. Les personnes directement touchées, les familles des victimes et les secouristes n'ont de ce fait pas été pris en charge de manière optimale. Même des effets négatifs sur la santé n'ont pas pu être exclus suite à cette intervention.

Cette situation a poussé le conseiller national Felix Gutzwiller à déposer le 21 mars 2002 une motion formulée comme suit: *Pour protéger la population, le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires afin que, en cas de catastrophes et d'accidents majeurs, une aide psychologique d'urgence efficace puisse être garantie. Il s'agit notamment d'élaborer des directives et des normes fiables, répondant à des critères scientifiques, sur lesquelles la Confédération, les cantons, les communes et les entreprises à risque puissent se fonder en cas de nécessité.*

Dans sa réponse du 15 mai 2002, le Conseil fédéral relève notamment les points suivants :

- *Le Conseil fédéral partage les préoccupations de l'auteur de la motion au sujet du «grand désordre» qui règne dans le domaine de l'aide psychologique d'urgence. C'est pourquoi le médecin en chef de l'armée, dans sa fonction de mandataire du Conseil fédéral pour la préparation du service sanitaire coordonné, a entrepris les démarches nécessaires...*
- *Le chef de la psychiatrie au sein de la fraction d'état-major de l'armée du médecin en chef de l'armée et l'Office fédéral de la protection civile (OFPC) ont commencé, à partir de juillet 2001, à organiser un «Réseau national pour l'aide psychologique d'urgence» (RNAPU)...*
- *La coordination entre les organes et les spécialistes reconnus et expérimentés est d'une importance décisive. C'est pourquoi, et compte tenu du débat du 28 mai 2002 et des démarches entreprises par le RNAPU, le DDPS chargera ce dernier d'élaborer les mesures et les standards exigés, par l'intermédiaire du mandataire du Conseil fédéral pour la préparation du Service sanitaire coordonné. Après la création du domaine départemental de la protection de la population, la direction du RNAPU serait, au besoin, assumée par celui-ci...*

2. Mission du SSC

Conformément à l'Ordonnance sur le Service sanitaire coordonné (OSSC) du 27 avril 2005, le Service sanitaire coordonné (SSC) a pour tâche de coordonner au niveau approprié l'engagement et la mise à contribution optimale des moyens disponibles en personnel, en matériel et en installations de tous les organes civils et militaires (partenaires du SSC) chargés de planifier, de préparer et de prendre les mesures sanitaires nécessaires. Le but est d'offrir à tous les patients en tout temps les meilleurs soins possible. Est considérée comme patient toute personne qui, en raison d'une détérioration de sa santé physique ou *psychique*, a besoin d'un traitement ou de soins appropriés.

3. Réseau national d'aide psychologique d'urgence



Le Réseau national d'aide psychologique d'urgence (RNAPU) est une commission spécialisée permanente créée à la demande du mandataire du Conseil fédéral pour le Service sanitaire coordonné. Ce réseau coordonne l'aide psychologique d'urgence pour le compte des organes concernés de la Confédération et des partenaires du SSC. Pour ce faire, il travaille en étroite collaboration avec les services intéressés des cantons et d'autres organisations. Le RNAPU émet notamment des directives d'intervention et des standards de formation et certifie des organisations d'intervention et d'instruction de l'aide psychologique d'urgence.

Le travail du RNAPU se base sur des principes (voir chapitre 1 des «Directives d'intervention et standards de formation en matière d'aide psychologique d'urgence» du 1^{er} janvier 2013).

Les organisations suivantes sont représentées au sein du RNAPU:

- Centre de formation en psychiatrie de catastrophe et de guerre
- notfallpsychologie.ch (Association professionnelle de la Fédération suisse des psychologues [FSP])
- Commission fédérale de médecine militaire et de médecine de catastrophe (CMMC)
- Association Professionnelle Suisse de Psychologie Appliquée (APSPA)
- Société suisse de psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents (SSPPEA)
- Groupe de travail Assistance spirituelle en cas d'urgence Suisse (AG NFS)
- Airport Emergency Team Special Care, aéroport de Zurich
- Aumônerie de l'armée
- Coordinateurs cantonaux de l'aide psychologique en cas d'urgence
- Bureau du Service sanitaire coordonné (SSC)
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP)
- Collège romand de psychologie d'urgence (CRPU)

Avec la création d'une nouvelle commission de certification, la structure des groupes RNAPU 2010 a été remise à jour. La liste nominative des membres des groupes RNAPU figure sous www.nnpn.ch. Les délimitations et les activités des groupes RNAPU sont fixées dans le règlement sur l'organisation et le mode de fonctionnement des groupes RNAPU:

- Le groupe de pilotage RNAPU est une commission spécialisée permanente pour l'aide psychologique d'urgence créée à la demande du mandataire du Conseil fédéral pour le SSC. Il est l'instance spécialisée et élabore des directives stratégiques.
- La Commission de certification RNAPU est un groupe de travail permanent du groupe de pilotage RNAPU. Elle contrôle les demandes émanant d'organisations et de spécialistes.
- Le groupe de travail AVOR-RNAPU est un groupe de travail permanent du groupe de pilotage RNAPU. Il prépare des affaires à l'attention du groupe de pilotage RNAPU ou règle des travaux techniques à la demande du groupe de pilotage RNAPU.
- Le groupe de travail FOCUS-RNAPU est un groupe de travail temporaire du groupe de pilotage RNAPU. Il est engagé ad hoc par ce dernier en cas de besoin.

4. Directives d'intervention et standards de formation en matière d'aide psychologique d'urgence

Le RNAPU a publié en janvier 2006 les «Directives d'intervention et standards de formation en matière d'aide psychologique d'urgence» (www.nnpn.ch) qui constituent aujourd'hui pour l'ensemble des cantons la base dans le domaine de l'aide psychologique d'urgence. Les «Directives d'intervention et standards de formation en matière d'aide psychologique d'urgence» ont été révisés et leur nouvelle teneur est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. L'accent a été mis sur l'aide psychologique d'urgence en cas d'événements non exceptionnels et la documentation a été adaptée à l'état des connaissances.

5. Activités du RNAPU

Le RNAPU

- évalue les différentes interventions sous l'angle de la médecine factuelle (Evidence Based Medicine);
- émet des directives d'intervention et des standards de formation et de certification;
- certifie des organisations d'intervention et de formation dans le domaine de l'aide psychologique d'urgence;
- certifie des spécialistes en aide psychologique d'urgence RNAPU;
- retire la certification d'une organisation en cas de non-respect des directives et des standards ;
- organise des manifestations d'information;
- soutient l'organisation de congrès nationaux;
- se crée des ramifications internationales (surtout avec les pays limitrophes) ;
- gère le site web www.nnpn.ch;
- établit des communiqués de presse si nécessaire;
- organise des briefings pour futurs superviseurs;
- joue un rôle actif si nécessaire (intégration de membres du groupe de pilotage par l'intermédiaire de l'état-major fédéral ABCN ou de l'organe sanitaire de coordination [OSANC]).

Pour les organes de conduite du mécanisme de consultation et de coordination du réseau national de sécurité (MCC RNS) nouvellement créés et ceux qui doivent encore être constitués, un groupe d'experts du RNAPU («Consultant») a été mis sur pied dans le domaine de l'aide psychologique d'urgence. Grâce à leurs connaissances techniques, ces experts peuvent immédiatement fournir un appui à l'échelon stratégique.

5.1. Certification

Entre mi-2006 et le 6 décembre 2010, le RAPNU a certifié à titre *provisoire* des organisations d'intervention et de formation ainsi que des spécialistes en psychologie d'urgence. Pendant ce laps de temps, il a tenté de déléguer les tâches de certification à un partenaire externe, mais sans succès. Suite à cela, le RAPNU a restructuré ses groupes et confié les tâches de certification à la commission de certification nouvellement créée.

La commission de certification du RNAPU (CC) a commencé ses travaux le 7 décembre 2010. Elle a reconnu formellement comme définitifs les certificats établis provisoirement auparavant pour les organisations d'intervention et de formation. Le CC a également reconnu formellement comme définitifs tous les certificats des spécialistes en aide psychologique d'urgence établis jusqu'alors à titre provisoire par le RNAPU. Un renouvellement de la certification des spécialistes est nécessaire au bout de quatre ans, c'est-à-dire en 2014.

Au 31 décembre 2013, le RNAPU avait procédé à la certification de 20 organisations d'intervention, 15 organisations de formation, 161 spécialistes en psychologie d'urgence et 49 superviseurs. Depuis novembre 2009, les spécialistes doivent impérativement justifier d'une supervision.

5.2 Promotion de l'aide psychologique d'urgence en Suisse romande

Afin de promouvoir la collaboration et l'«unité de doctrine», une formation continue a été organisée à Genève les 11 et 12 octobre 2013 et une manifestation RNAPU sur le thème «Quand les enfants ont besoin d'une aide psychologique d'urgence» s'est déroulée le 23 novembre 2013 à Colombier.

6. Activités de l'OFPP en faveur de l'aide psychologique d'urgence

6.1. Formations de l'OFPP

Depuis l'année 2000, l'aide psychologique d'urgence joue un rôle toujours plus important dans le cadre de la protection civile et, depuis 2004, de la protection de la population. Depuis lors, des équipes d'assistance (Care Teams) et des réseaux de pairs (Peer Support Organisations) ont vu jour. L'OFPP offre depuis 2001 des cours d'aide psychologique d'urgence. Jusqu'à ce jour, environ 4'100 personnes ont suivi des cours de l'OFPP totalisant ainsi 13'100 jours/participants. Les participants étaient issus des organisations suivantes: Care Teams, assistance spirituelle d'urgence,

service du feu, protection civile, santé publique (144, hôpitaux, cliniques), armée, corps des gardes-frontière et écoles.

6.2. Congrès sur l'aide psychologique d'urgence

L'OFPP a organisé les congrès suivants:

- 1^{er} Congrès national «Aide psychologique d'urgence à la suite d'accidents, de crimes ou de catastrophes» les 9 et 10 novembre 2001.
- 2^e Congrès national «Aide psychologique d'urgence à la suite d'accidents, de crimes ou de catastrophes» les 26 et 27 mars 2004.
- 3^e Congrès national «Aide psychologique d'urgence et assistance spirituelle d'urgence» les 30 et 31 août 2007, en collaboration avec le canton de Berne.
- 4^e Congrès national «Aide psychologique d'urgence et assistance spirituelle d'urgence» les 19 et 20 août 2019, en collaboration avec le canton de Berne.

Collaboration avec l'Office fédéral allemand pour la protection des populations et l'assistance en cas de catastrophes (BBK)

Un échange régulier sur les questions d'assurance de qualité et de formation a lieu depuis 2006 alternativement en Allemagne et en Suisse.

7. Perspectives

7.1. Evénements non exceptionnels

Une analyse des rapports annuels des organisations d'intervention certifiées par le RNAPU a montré que la plupart des interventions concernent des événements non exceptionnels. Il s'avère de plus en plus que l'offre et l'utilité de l'aide psychologique d'urgence mise en place initialement pour la gestion des catastrophes sont également profitables lors d'événements isolés courants. Les dispensateurs de soins (Care Givers), psychologues et aumôniers d'urgence acquièrent ainsi une expérience qui s'avère précieuse pour la maîtrise de catastrophes et de situations d'urgence.

7.2. SII (planification des ressources)

Le système d'information et d'intervention (SII) peut également s'avérer utile dans le domaine de l'aide psychologique d'urgence (vue d'ensemble des ressources, alarmes, hotline, banque de données des personnes disparues, instrument standardisé de saisie des données, etc.).

7.3. Projet «Saisie standardisée et anonymisée des données concernant les engagements Care et Peer»

Le projet «Saisie standardisée et anonymisée des données concernant les engagements Care et Peer» a été lancé le 14 décembre 2012. Son but est de mettre à disposition des organisations d'intervention certifiées RNAPU (Care Teams et Peer Support Organisations) un outil informatique standardisé permettant une saisie ainsi qu'une analyse systématiques et anonymisées des données relatives aux engagements. En 2013, les contenus des formulaires ont été mis à jour.

7.4. Manifestations

Une manifestation RNAPU aura lieu en allemand à Berne le 2 octobre 2014 sur le thème de l'enfant en situation de crise et de l'aide psychologique d'urgence pour les enfants et les adolescents («Kind, Krise, Care – Psychologische Nothilfe bei Kindern und Jugendlichen»).

Pour le factsheet:

Le groupe de pilotage RNAPU

Dr méd. Stefan Vetter, président du groupe de pilotage RNAPU